



GRASSE À TOUS

EDITORIAL

"LA LOI POUR LES FAIBLES ET LES ABUS POUR LES FORTS ?"

Disons tout haut ce que pensent beaucoup d'habitants de notre ville. En matière de droit, il y a, à Grasse, "deux poids, deux mesures". Un feu rouge grillé, un franchissement de "ligne blanche" : la Loi frappe sans état d'âme. Même chose pour la famille à petits revenus qui n'aura pas payé le loyer, le gaz ou l'électricité. Là, les sanctions n'attendront pas.

Par contre, si au lieu d'appliquer la Loi, des élus abusant de leur position l'interprètent, la contournent, voire l'ignorent délibérément, là, on ne dit rien.

Pire, les représentants de l'Etat et de la Justice laissent apparemment faire. En tous cas, se taisent.

Lors de la conférence de presse de "Grasse à Tous" du 19 décembre, deux juristes confirmés, Me P. Théron et Me G. Bargain, ainsi qu'une porte-parole des victimes des opérations immobilières, Mme I. Bueil, ont donné des exemples de cette gestion opaque qui méprise les Grassois. Ils ont évoqué "AXE 85", le relogement des familles de La Tourache, les charges "espaces verts" indues mais qu'ont dû payer les locataires de La Blaquièrre, les antennes relais de téléphonie mobile de Plascassier et Château-Folie. Ainsi que les retraits de délégations à la Première Adjointe Mme Bétheuil mais aussi précédemment à l'Adjoint à la Sécurité, M. Messaoudi, qui -là encore la Loi n'ayant pas été respectée- rendent annulables tous les actes signés par les conseillers municipaux délégués.

A ce sujet, je me suis adressé au Préfet des AM en lui demandant si Grasse ne serait pas "une entité indépendante de la République où les lois ne s'appliqueraient que lorsqu'elles



Par Paul EUZIÈRE

Né à Grasse en 1952, Directeur d'école et responsable associatif. Élu depuis 30 ans au Conseil Municipal de Grasse. Conseiller Communautaire depuis 1993.

servent ceux qui détiennent le pouvoir". Nous attendons avec intérêt sa réponse.

D'autant que les cas se multiplient. Ainsi, également à Grasse, le magasin "MANEA" a fait l'objet d'un relevé d'infraction, pour ouverture irrégulière, par la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et des Fraudes en date du 21/03/07, transmis à M. le Procureur de la République de Grasse. Depuis, plus rien...

Ces silences, ces abus de pouvoir et cette impunité sont malsains.

"Serait-il possible que les lois soient faites pour les faibles et les abus pour les forts ?" demandait, il y a plus d'un siècle Simon Bolivar ?

La question mérite d'être posée à Grasse.

Ce que nous voulons avec "Grasse à Tous", c'est en finir avec des abus qui se font sur notre dos et sur celui du bien public. Une municipalité doit être au service de tous et non de quelques-uns. Cela passe par une gestion transparente, des élus intègres et compétents et le respect de la Loi, en commençant par le Maire.

Vous voulez changer ? Nous le pouvons, ensemble ! "Grasse à Tous" n'est ni un clan, ni un lobby, ni un marchandage de partis mais une même volonté citoyenne de rendre notre ville à ceux qui y vivent, dans le respect de la Loi qui doit être égale pour tous.

Rejoignez-nous et, ensemble, faisons en sorte que 2008 soit le début d'un renouveau pour la ville que nous aimons !

Comment la Loi s'applique-t-elle à Grasse ?



Maître Pierre THERON

Engagé très jeune dans la Résistance armée à l'occupation, Me Pierre THERON a effectué un brillant parcours de serviteur de l'Etat : **Inspecteur Divisionnaire des Impôts**, puis **Conservateur des Hypothèques**, avant de se tourner vers la carrière d'**avocat spécialiste du droit foncier et immobilier**.

Homme de rigueur dans la défense de la patrie comme du bien public, Me Pierre THERON est titulaire de plusieurs distinctions françaises et étrangères :

- **Croix du Combattant Volontaire de la Résistance,**
- **Titre de Reconnaissance de la Nation,**
- **Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**
- **Chevalier de l'Ordre National du Sénégal.**

Me Pierre THERON est également membre du Conseil Consultatif du Quartier des Aspres-La Blaquièrre.



Conférence de presse "Grasse à Tous" du 19 décembre.

Maître Pierre THERON : "AXE 85", le rôle des conseils de quartiers et de la Préfecture

Extraits (...) "À Grasse, notamment en matière d'urbanisme, le Maire et ses adjoints ont trop souvent tendance à faire œuvre personnelle, en succombant à la tentation de prendre des décisions en dehors de la règle.

A la place de la pratique actuelle à Grasse, la qualité des décisions prises dans le domaine de l'urbanisme, particulièrement sensible, nécessiterait impérativement :

- Le respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que de la jurisprudence.(...)
- Qu'à l'inverse de la pratique actuelle, les conseils de quartiers ne constituent plus en fait de simples alibis, mais qu'ils soient régulièrement consultés chaque fois que leurs résidents sont collectivement concernés. Dans de tels cas, les décisions prises par les autorités communales responsables devraient donc être toujours communiquées à ces assemblées assorties de leurs motifs, lorsque les avis émis par ces dernières n'ont pas été respectés.

On se bornera à donner comme exemple des distances prises trop souvent par l'actuelle municipalité grassoise avec ces dispositions, pourtant impératives, la dernière affaire en date, que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice-Côte-d'Azur a dénoncée, celle du défaut de fondement du permis de construire qui a été délivré pour la réalisation de l'ensemble commercial dénommé "AXE 85". (...)

Comment expliquer, que la création de l'ensemble commercial "AXE 85" dont on sait l'importance sur l'environnement des quartiers du Plan et des Aspres-La Blaquièrre, n'ait pas été précédée d'une communication pour avis à leurs deux conseils de quartiers, sinon par la crainte que ceux-ci soient défavorables ? (...)

Il apparaît donc on ne peut plus nécessaire qu'en matière d'urbanisme, les choses changent, pour le plus grand profit des Grassois".

AXE 85 : CE N'EST PAS FINI !



Plus de 6 000 m² de surface de vente ont été construits sans l'autorisation de la Commission Départementale d'Equipements Commerciaux.

Mais, deux autres opérations sont " sous le coude ", dont M. Leleux ne veut pas entendre parler (avant les municipales...) : deux nouveaux commerces totalisant 945 m² -qui devront passer, cette fois, en CDEC- et une nouvelle tranche de construction sur 3 000 m² à gauche de la descente d'"AXE 85".

6 186 m² + 945 m² + 3 000 m² = 10 131 m² de commerces et de bureaux, sans que ni les élus municipaux, ni les conseils "consultatifs" de quartiers des Aspres-La Blaquièrre et du Plan, ni les habitants n'aient jamais été consultés !

Isabelle BUEIL : les exemples de La Tourache et de La Blaquièrre

La Tourache : L'article 13 de la Loi de 1948 n'est pas respecté.

Extraits "Cela fait deux ans que nous nous battons pour garder un toit sur notre tête.(...) La Tourache actuellement c'est 88 logements HLM à faible loyer.

La future Tourache c'est 90 puis 97 logements et 24 puis 28 villas non individuelles et surtout en accession à la propriété. Au final ce sera maximum dixit le préfet "30 % de logements à faible loyer"; le bailleur, lui, parle de 20% soit moins de 20 logements pour reloger les 85 familles au même tarif. Comment APH pourrait tenir sa promesse de retour aux familles ?

Et surtout comment pourra-t-il respecter la Loi de 1948 et reloger les personnes dans les mêmes conditions ? (...)

Le Maire, membre du Conseil d'Administration d'Azur Provence Habitat, ne peut ignorer ces pratiques.

C'est pourquoi nous avons porté plainte auprès du Procureur pour "délict de préférence" (Article 432-14 du nouveau Code Pénal) ainsi que contre notre bailleur. (...)

Le Maire n'écoute que le bailleur et non ses administrés. Il se rend complice, puisqu'il

est membre du Conseil d'Administration d'APH, en ne demandant pas la stricte application de la Loi de 1948 sur le relogement, lui qui répète à qui veut l'entendre "de la clarté et de la transparence", nous n'en demandons pas plus.

Le bailleur dit "social" doit respecter les règles de relogement prévues par la Loi. Nous payons des charges à l'heure actuelle pour des prestations qui n'existent plus et cela depuis 12 mois !

À La Blaquièrre, la Loi est aussi bafouée !

Les espaces verts de La Blaquièrre ont fait l'objet d'un bail emphytéotique, entre la Ville et la société HLM La Grassoise (et par suite "Azur-Provence-Habitat"), qui va jusqu'au 31 octobre 2072.

En vertu de ce bail, la Ville a la charge des espaces verts.(...)

Le bailleur commet donc une illégalité en prélevant toute somme pour les espaces verts.

Le Maire, administrateur de la société Azur-Provence-Habitat, s'expose à une mise en cause pour délict de concussion ainsi que le bailleur (article 432-10 du Code Pénal). (...)"



Isabelle BUEIL

Née à Grasse dans une famille de travailleurs espagnols originaires de Murcia –ville jumelle de Grasse-, Isabelle BUEIL a eu une **formation de commerciale**. Elle a décidé de se tourner vers l'**éducation populaire des jeunes** et plus particulièrement d'agir dans le domaine de la prévention contre le sida.

Citoyenne très impliquée dans le droit au logement, Isabelle BUEIL est **membre du Comité de Défense des Locataires de La Tourache** et également bénévole du Comité Communal des Feux de Fôrets de Mouans-Sartoux.

LA TROMPERIE DE LA TOURACHE

Entre les loyers et les charges, les familles, qui ont dû quitter les HLM de La Tourache et être relogées dans d'autres ensembles de la société Azur-Provence-Habitat, ont été trompées.

Leurs logements sont plus petits, l'APL en baisse, mais les loyers et charges beaucoup plus élevés. Jusqu'à + 92% !

Exemples :

PROGRAMME	TYPE LOGEMENT	LOYER	CHARGES	GARAGE	APL	TOTAL
La Tourache	5	330,22	188,1		- 197,65	320,67
Carré Est	4	475,36	97	61,5	- 17,16	616,7
La Tourache	5	330,22	188,1			518,32
Les Jasmins	4	501,83	99,02		- 17,16	583,69

Maître Guy BARGAIN :

Antennes relais, retraits de délégations et fonctionnement du Conseil Municipal.

Extraits (...) "Sur un terrain municipal, chemin des Parettes (Plascassier) a été installée en 1996 **une antenne relais privée** de 30m de haut. Or, le Plan d'Occupation des Sols limitait la dimension à 8m : **1^{er} illégalité**.

Emus de cette atteinte à l'environnement, à leur santé menacée et à leurs habitations subissant une moins-value conséquente, les riverains ont protesté auprès de M Leleux. Le 06/12/99, une "savante" réponse

invoquait un droit acquis et accordé à l'installateur en vertu d'une déclaration de travaux incomplète, non instruite ni publiée : **2^e illégalité**. (...)

Pour tenter de couvrir a posteriori cette voie de fait amortie par la bienveillance du Maire, celui-ci fait approuver par sa majorité au Conseil Municipal une modification du P.O.S., dont le nouvel article 13 porte la hauteur des pylônes à 12m avec des précautions d'insertion dans le site.

Nous sommes loin du compte : 30m, un large poteau métallique hérissé d'oreilles et d'antennes ! (...)

Mais en dépit de l'évidence, M. Leleux non seulement s'abstient de sanctionner les contrevenants, mais encore, par un laxisme manifeste, tend à permettre le renouvellement tacite pour une longue période des contrats qu'il a souscrits, **autre illégalité**, auprès des opérateurs S.F.R., Bouygues, et Itineris. (...)



Maître Guy BARGAIN

Fils de l'éminent juriste et Résistant Hervé BARGAIN, qui a longtemps siégé au Conseil Municipal de Grasse où il faisait référence, Me Guy BARGAIN est né à Grasse. Il a effectué sa **scolarité notamment au Collège Carnot puis au Lycée Amiral de Grasse.**

Après des études supérieures à la Faculté de Droit franco-allemande de Sarrebruck puis de Nancy, Me Guy BARGAIN est devenu **avocat spécialiste du droit des sociétés et fiscal au Barreau de Grasse.**

Sportif de haut niveau (boxes française et anglaise) -il a été vice champion de France-, Me Guy BARGAIN est également **Conseiller Municipal** du Groupe de la Gauche Unie.

(...) Au mois de novembre, Mme Bétheuil dénonçait publiquement, la gestion hasardeuse des deniers publics, déclarant "j'aimerais travailler avec des gens honnêtes". M. le Maire retirait autoritairement toutes les délégations de la Première Adjointe.

A requête identique de Paul Euzière et de moi-même, il refusait le débat public et le vote des conseillers municipaux.

Ce n'est pas faute de lui avoir rappelé la réponse du Ministre de l'Intérieur,

N. Sarkozy publiée le 15 mars 2005 : "*Disposition immédiate : au conseil municipal de décider de maintenir ou non l'adjoint concerné dans ses fonctions*".

Au-delà du mépris de la Loi et de la Démocratie par celui qui devrait en être le garant, se pose la question cruciale de la responsabilité que cette dérive fait peser sur ses concitoyens.

Quelle validité chancelante aux nombreux actes et engagements souscrits par les

délégués de la signature du Maire depuis les défections de M. Messaoudi et Mme Bétheuil ?

Quid du Plan Local d'Urbanisme, du vrai-faux permis de construire d'"AXE 85", du calamiteux permis de démolir de la Tourache, etc ?

- Incertitude juridique
- Un contentieux considérable, accru de 40% au budget 2007
- Une moralité évanescence. (...)"

CE QUE PROPOSE GRASSE À TOUS :

Transparence, participation...

Un maire et un conseil municipal (même lorsque ce dernier fonctionne bien) ne savent pas tout et ne peuvent pas décider de tout seuls. On n'est plus au temps des rois !

Pour bien gérer, il faut associer les habitants de la ville.

- **Inform** immédiatement et associer les habitants à tout projet concernant leur cadre de vie.
- **Rendre public**, régulièrement, dans chaque quartier ou hameau de Grasse **la liste des permis de construire** accordés.
- **Saisir automatiquement, pour information et avis, les conseils de quartiers** sur les projets structurants.
- Recourir, si nécessaire, au **référendum d'initiative locale** pour trancher.

... et respect de la Loi.

Le maire est le "Premier Magistrat" d'une ville. Cela signifie qu'il ne fait pas la Loi mais veille à sa bonne application. C'est son premier devoir !

- Veiller à l'**application scrupuleuse et égalitaire de la Loi**, tant dans les rapports avec les citoyens que dans le fonctionnement interne du Conseil Municipal.
- **Respecter les institutions professionnelles représentatives** (Commission Départementale d'Equipement Commercial, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Associations de Consommateurs, etc...), en les sollicitant sur les dossiers relevant de leurs compétences.

Pour tout contact : grasseatous@yahoo.fr
25 Place aux Aires - 06130 Grasse

Pour partager, échanger, bâtir "Grasse à tous", rendez-vous sur le blog <http://grasseatous.viabloga.com>

Grasse à tous